

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/33

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : François PINATEL

CARRIÈRE EDF DU CHAMBON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par convention en date du 8 mars 2011, la commune de Mizoën avait l'autorisation d'utiliser la plateforme de l'ancienne carrière d'EDF dans le but d'exercer une activité équestre.

Le centre équestre n'existe plus et les équipements ont été évacués courant 2014.

Afin de pouvoir continuer à utiliser cette carrière, Monsieur le Maire a sollicité auprès des services d'EDF une convention autorisant la Commune à occuper la plateforme EDF dans le but d'entreposer des matériaux inertes et/ou de l'occuper pour la transhumance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de l'ancienne carrière EDF, tel que déposé sur la table des délibéré,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision et l'autorise à signer la « convention d'occupation du domaine privé d'EDF relative à la mise à disposition de la carrière du Chambon pour dépôts temporaires ».

Certifié exécutoire compte-tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

